

Une nouvelle approche du suivi des programmes DCP

Les programmes de dispositifs de concentration de poissons (DCP) côtiers ancrés sont très répandus dans le Pacifique et impliquent de nombreuses agences. Le mouillage des DCP s'inscrit dans la recherche de plusieurs grands objectifs, parmi lesquels l'adaptation au changement climatique, la conservation du récif corallien et l'assurance de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des habitants des îles du Pacifique. Toutefois, l'objectif premier du mouillage des DCP reste universel et consiste à améliorer l'efficacité de la pêche artisanale du thon et d'autres poissons pélagiques.

Si l'on en croit les pêcheurs, les DCP permettraient bel et bien d'atteindre cet objectif, mais les données en attestant sont rares. En règle générale, il est difficile de recueillir des données relatives aux pêcheries artisanales puisqu'elles sont diversifiées et éparpillées géographiquement. C'est pourquoi la CPS et plusieurs partenaires du développement expérimentent une nouvelle approche du suivi des programmes DCP.

Le plan d'échantillonnage des DCP est actuellement testé dans l'État de Yap, dans les États fédérés de Micronésie, et devrait également l'être à d'autres endroits en 2013. La méthode de collecte des données, qui fait intervenir les communautés et les pêcheurs bénéficiaires des DCP, consiste à sélectionner pour chaque site des « enquêteurs » chargés de recueillir les données et de soutenir le processus de suivi.

Le cadre d'échantillonnage permet de recueillir des données dépendantes ou indépendantes de la pêche afin de déterminer si les DCP améliorent l'efficacité des activités de pêche et modifient la zone de pêche, et de comprendre les modalités de consommation et de vente des ménages ayant accès aux DCP ou aux poissons capturés sur DCP. Le plan d'échantillonnage se compose des éléments suivants :

1) **Registre des DCP mouillés** — contient les détails (emplacement, type de DCP, éléments de gréement, coût et entretien) de chaque DCP mouillé. Lorsqu'elles sont associées aux données de prise, ces informations permettent d'optimiser la conception des programmes DCP et de connaître les meilleurs emplacements, profondeurs et gréements.

2) **Identification des bateaux de pêche** — identifie et recueille des informations sur tous les bateaux de pêche en activité (nom, propriétaire, type, informations générales sur les prises et l'effort, détention d'équipements de sécurité), essentiellement en vue d'établir des indices d'effort de pêche.

3) **Registre des activités de pêche** — comptabilise le nombre de sorties de pêche, par type de bateau retournant à un site de débarquement prédéfini durant certaines périodes aléatoires. Ces données sont essentielles pour estimer le nombre total de sorties de pêche au départ d'un site de débarquement (indices d'effort). En combinant ce total aux données de prise par sortie, on obtient le total des prises.

4) **Registre des prises et de l'effort** — les données générales, notamment financières, liées à une sortie sont recueillies, tandis que les données de prise et d'effort sont collectées par activité de pêche (c.-à-d. lieu et méthode de pêche), ce qui permet de décomposer les données de prise et d'effort par lieu de pêche (c.-à-d. sur DCP et hors DCP). Ces données nous permettent de comprendre l'impact du DCP sur l'efficacité des activités de pêche (c.-à-d. taux de capture et consommation de carburant).

5) **Pêche et consommation des ménages et calendrier des ventes** — enquête journalière menée auprès des ménages, mise en place avant et après le mouillage du DCP, pendant au moins deux périodes de quatre semaines. Cette enquête réalisée auprès des ménages vivant dans les sites bénéficiaires permet le recueil de données journalières sur l'activité de pêche des ménages par lieu de pêche (par exemple récif et lagon, DCP, pleine mer) et sur la consommation de poisson par catégorie (poissons de récif et poissons pélagiques). Le calendrier est utilisé pour déterminer l'efficacité des DCP dans la réalisation des objectifs secondaires, tels que le déplacement de l'effort de pêche du récif corallien vers les pêcheries pélagiques et l'augmentation du revenu généré par la vente de thon.

Le plan d'échantillonnage des DCP est fondé sur le programme de suivi des pêcheries artisanales de thon qui a été introduit dans plusieurs pays. Les données recueillies permettront d'étayer la gestion des pêcheries artisanales.

Le programme de suivi des DCP dans l'État de Yap

En février et mars 2013, six DCP côtiers immergés ont été mouillés dans l'État de Yap, dans les États fédérés de Micronésie, dans le cadre du projet « Faire face au changement climatique en Océanie », financé par le gouvernement allemand et mis en œuvre par le CPS et l'Agence allemande de coopération technique. Les partenaires locaux de ce projet sont la Division de la gestion des ressources marines de Yap, un service relevant du Département des ressources et du développement, et l'organisation non gouvernementale « Yap Community Action Program ».

Quatre sites de débarquement ont été sélectionnés afin d'y mettre en œuvre le cadre de suivi des DCP et cinq « enquêteurs » ont été engagés pour faciliter la collecte des données. Les résultats de ce projet interinstitutions passionnant seront dévoilés lorsque les données disponibles seront suffisantes.

Pour plus d'information :

Michael Sharp

Chargé du développement de la pêche (économie), CPS
(michaels@spc.int)